



une page dédiée

POUR VOUS
AIDER



| FICHE ACTION DE LA COLLECTIVITE

Cette action s'inscrit
dans la thématique :



Mobilisation citoyenne

Création de sentier découverte sur le territoire de la collectivité



Action n°



MOBILISATION-2

→ Objectifs et cibles de l'action

- Créer ou restaurer des sentiers qui développent la pratique de la marche comme vecteur de découverte de la nature et des paysages ;
- Favoriser une reconquête de la biodiversité et des qualités paysagères, mais aussi un tourisme durable, qui maîtrise son impact sur le climat et la nature ;
- Renforcer ou favoriser le lien entre zones habitées et naturelles ;
- Donner accès à un outil de mobilisation, d'éducation des acteurs locaux et des citoyens en faveur des patrimoines naturels.

→ Éléments de contexte



Techniques, règlementaires, exemples ...

Un sentier de découverte permet de comprendre la signification et la valeur d'un lieu (dont la faune et la flore facilement observables), sur la base d'un scénario et d'un fil conducteur. Aménager un site naturel pour le rendre accessible aux publics implique de cadrer le projet et de se poser les bonnes questions. Cette action est précédée d'un diagnostic pour déterminer la capacité ou non du site à accueillir un sentier découverte en fonction de sa fragilité écologique, son intérêt et sa capacité à accueillir du public pour éviter toutes dégradations.

Un parcours d'interprétation vise quant à lui à créer une expérience immersive et émotionnelle. Il propose une narration guidée et structurée grâce à une mise en scène élaborée en vue de créer des moments mémorables au visiteur.

La collectivité peut également décider de mettre en place des jeux, à l'image de géocaches, escape games et autres chasses aux trésors ou jeux d'exploration.

Quelle que soit la formule retenue, il paraît indispensable de prendre en considération la dimension ludique et l'auto-formation. La collectivité s'appuiera utilement sur la concertation citoyenne pour définir ses objectifs et son programme d'aménagements.

La création de ce genre d'aménagement suit les étapes suivantes :

- Identifier les enjeux « biodiversité » au sein du périmètre sélectionné ;
- Identifier les objectifs du parcours au regard des composantes du territoire projet : préservation d'habitats d'intérêt écologique, mise en valeur et sensibilisation des usagers à l'environnement (eau, espèces, habitats, paysages...), sécurité des accès et cheminements le long du parcours ;
- Etablir un programme d'aménagements (localisation, format, chiffrage, planification...). Platelage en bois locaux, tunnels végétaux, pontons, utilisation du braille sur les panneaux extérieurs, sentiers sur pilotis, chemins en enrobé végétal... tout doit se fondre dans le paysage pour un impact environnemental réduit ;
- Concevoir les supports pédagogiques (textes et dessins de panneaux, outils interactifs) ;
- Réaliser et installer les supports pédagogiques ;
- Réaliser des travaux d'aménagement complémentaires éventuels : création, réhabilitation ou conservation d'habitats naturels, équipements pour l'accès au public...

→ Description de l'action



→ Modalités de mise en œuvre de l'action

- i** Vous pouvez indiquer les collaborateurs ou les partenaires impliqués (ou co-porteurs), le calendrier de mise en œuvre avec ses principales étapes, la durée du projet, ainsi que les moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser.



→ Dispositif de suivi-évaluation de l'action

- i** Définissez pour chaque indicateur (si possible) la valeur initiale ainsi que la cible à atteindre au bout des 3 ans.



Liste des pièces-jointes annexées {facultatif} > Plans, photographies, dossiers.



→ Correspondance SRB

D1	D/ Entraîner l'adhésion et la participation de tous 1/ Faire émerger une culture de la nature
----	---

→ Préconisations

i [Cadre réservé à l'instruction]